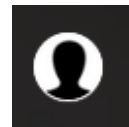




## Marche à suivre pour renouveler une adhésion en ligne

1. Connectez-vous à votre compte en cliquant sur l'icône



2. Entrez votre identifiant et votre mot de passe.



### Connexion

Identifiant ou e-mail

Mot de passe

[Connexion](#) [Mot de passe oublié ?](#)

3. Une fois connecté, à partir du Tableau de bord, cliquez sur l'onglet « **Mon adhésion membre** ».



Tableau de bord

Mes commandes

Mon adhésion membre

Mes informations - Répertoire des membres

Adresses

Moyens de paiement

Détails du compte

Déconnexion

Tableau de bord

**3.** Vous pouvez personnaliser votre fiche membre dans la section « [Mes informations - répertoire des membres](#) ». Les changements apportés seront approuvés par l'équipe de Culture Côte-Nord dans un délai de 48h avant d'être publiés.

4. Cliquez sur « **Renouveler maintenant** ».

The screenshot shows a user interface for 'MON COMPTE'. On the left is a sidebar menu with items: 'Tableau de bord', 'Mes commandes', 'Mon adhésion membre' (highlighted with a red underline), 'Mes informations - Répertoire des membres', 'Adresses', 'Moyens de paiement', 'Détails du compte', and 'Déconnexion'. The main content area is titled 'Mon adhésion membre' and contains a table with the following data:

État	Actif
Date de début	20 avril 2022
Date de la dernière commande	20 avril 2022
Date du paiement suivant	20 avril 2023
Renouvellement automatique	<input checked="" type="checkbox"/>
Paiement	Avec la carte de paiement mastercard se terminant par
Actions	<a href="#">Annuler</a> <a href="#">Modifier le paiement</a> <a href="#">Renouveler maintenant</a>

A red arrow with the number '4.' points to the 'Renouveler maintenant' button.

\*\* Si la case « **Renouvellement automatique** » est cochée, le renouvellement s’effectuera automatiquement à la « **Date du paiement suivant** » indiquée. Il n’y a donc pas d’action à entreprendre.

\*\* Si vous renouvez votre adhésion manuellement alors qu’elle est toujours active, votre adhésion sera valide jusqu’à la « **Date du paiement suivant** » **+1 an**.